



ADMINISTRATION MUNICIPALE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2021

**DELIBERATION N° 073 - 12- 2021 - Direction des Finances****MODIFICATION DES STATUTS DU SIDELEC REUNION**

*(La commission travaux et aménagement, environnement et agriculture a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents)*

**Le Maire certifie :**

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le 22 DEC. 2021

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26 Novembre 2021.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents ..... 29

Représentés ..... 04

Excusés ..... 0

Absents ..... 6

Total des votes .... 33

Le Maire

P. SELLY

L'An Deux Mille Vingt et Un, le samedi 4 décembre à 9 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

**ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :**

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Sylvie PAYET – Eric NIOBE - Monique MARIMOUTOU TACOUN - Patrice BOULEVART - Sarah SALAH – ALY —Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA –Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Angélique PEDRE – Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL – Noëlle CHANE FAN - Fabienne BORNEO – Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

**ONT DONNE PROCURATION :** Eric CARITCHY à Monique MARIMOUTOU TACOUN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY - Christelle HOAREAU à Marie Michèle MARIAYE - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX

**ABSENT EXCUSE :**

**ABSENTS :** Anrifadjati TOILIBOU - Daniel SANDANON - Alicia HAYANO – Sabrina RAMIN – Axel BOUCHER – Hans DIJOUX —

**Secrétaire de séance**

Angélique PEDRE

Le Président informe l'Assemblée que par délibération N°21/05-02 du mardi 21 Septembre 2021, le SIDELEC Réunion a procédé à la modification de ses statuts.

Cette modification statutaire portait sur la mise à jour des compétences exercées par le Syndicat et sur la prise en compte des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la création du SIDELEC en 2000.

Le SIDELEC aujourd'hui demande à la Commune de soumettre ces modifications à notre assemblée.

Le Président propose à l'Assemblée d'approuver les modifications statutaires du SIDELEC Réunion.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

*Le Maire,*

*Patrice SELLY*

